



Bulletin d'information sur les pesticides N°8 – Mai 2022

Actualités législatives et réglementaires



Canada : Vente illégale de glyphosate à Montréal et plan de lutte antiparasitaire en Colombie-Britannique

En septembre 2021, la municipalité de Montréal annonçait l'adoption d'un [nouveau règlement](#) interdisant la vente et l'utilisation de plusieurs substances de pesticides parmi les plus dangereuses, telles que le glyphosate, le chlorpyrifos et certains néonicotinoïdes. Ce règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Cependant, le média [Radio-Canada](#) a révélé le 19 mars que ces produits, en particulier les désherbants à base de glyphosate, étaient toujours en vente dans les magasins : "Nous avons trouvé du glyphosate en vente dans sept magasins Rona de Montréal. Il y en avait aussi dans un magasin *Canadian Tire*, mais le commerce a retiré tous les contenants de ces produits quelques heures après que nous ayons posé des questions à un représentant de la maison-mère."

Il reste donc à la mairie d'assurer un travail de suivi quant à l'application de ce règlement et d'appliquer les sanctions prévues en cas de non-respect à venir.

Tandis qu'à Montréal, on veut se débarrasser du glyphosate, on le promeut à l'autre bout du pays ! Dans la province de Colombie-Britannique, le [BC Timber Sales](#), un organisme gouvernemental qui gère environ 20 % du bois dont la coupe est autorisée chaque année, a présenté en mars 2022 un [plan quinquennal de lutte antiparasitaire](#) pour la zone d'activité de Chinook, qui s'étend de Squamish à Hope, touchant les territoires des nations St'át'imc, Stó:lō, Nlaka'pamux, Skwxwú7mesh et Tsleil-Waututh.

Le plan présente diverses options pour lutter contre les espèces dites "nuisibles", allant de la coupe manuelle des broussailles à la pulvérisation aérienne d'herbicides à base de glyphosate et d'autres substances controversées comme le triclopyr et le 2,4-D, dans les situations où la croissance des arbres est affectée par la végétation concurrente.

Mais si certaines plantes, telles que le salal, le micocoulier, l'aulne rouge, sont considérées comme des parasites qui nuisent à la croissance des cultures commerciales pour l'industrie du bois, elles correspondent à des aliments et à des remèdes vitaux pour les peuples autochtones.

Par ailleurs, la pulvérisation d'herbicides dans les forêts n'améliore pas la survie ou la croissance des conifères dans la plupart des cas, selon [Suzanne Simard](#), professeure d'écologie à l'Université de Colombie-Britannique (UBC). Elle a de plus des conséquences écologiques négatives, notamment une diminution de la biodiversité, une dégradation de l'habitat des espèces sauvages, une réduction de la capacité de piégeage du carbone et une augmentation de l'érodibilité des sols. En outre, privilégier les conifères au dépens des arbres feuillus, comme le prévoit le plan, accroît le risque d'incendie de forêt.

L'annonce de ce plan quinquennal a suscité de nombreuses inquiétudes. Début avril, le Parti vert de Colombie-Britannique a déclaré avoir reçu environ 2.000 courriels d'électeurs contestant le plan. Le 11 avril 2022, le plan de lutte antiparasitaire proposé n'avait pas encore été soumis à l'[approbation](#) du ministère de l'Environnement, comme cela est requis, mais il devrait l'être prochainement.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)